

Les Cahiers de droit



Le statut matrimonial du Français, 75^e Congrès des notaires de France, 2 volumes, La Baule, 7 au 10 mai 1978, Imprimeur G. De Bussac-Clermont.

Ann Robinson

Volume 21, numéro 1, 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042373ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042373ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Robinson, A. (1980). Compte rendu de [*Le statut matrimonial du Français*, 75^e Congrès des notaires de France, 2 volumes, La Baule, 7 au 10 mai 1978, Imprimeur G. De Bussac-Clermont.] *Les Cahiers de droit*, 21(1), 211–211.
<https://doi.org/10.7202/042373ar>

Le statut matrimonial du Français, 75^e
Congrès des notaires de France, 2
volumes, La Baule, 7 au 10 mai 1978,
Imprimeur G. De Bussac-Clermont.

Le 75^e Congrès des notaires de France qui s'est tenu à La Baule du 7 au 10 mai 1978, avait choisi pour thème « Le Statut matrimonial du Français » : les rapports soumis à ce congrès ont fait l'objet d'une publication en deux tomes dont le titre est le même que le thème.

Les objectifs que poursuivent les notaires de France sont toujours les mêmes à chaque congrès. Ces buts sont bien précis, à savoir que les notaires, d'une part tentent d'examiner le droit positif et la façon dont il est appliqué, et d'autre part, veulent proposer ou tenter d'indiquer le sens de réformes législatives futures et souhaitables.

Quant au premier objectif, pourquoi avoir choisi comme sujet, en 1978, « Le Statut matrimonial du français » ? C'est que la loi ayant été modifiée en 1965, on a considéré qu'avec plus de dix ans de recul, il devenait indispensable que les notaires s'interrogent sur l'application effective de ce droit nouveau. Quant au second objectif, les notaires considèrent qu'il faut absolument en venir à une nouvelle réforme dans le domaine des régimes matrimoniaux puisque celle de 1965, bien qu'elle ait réalisé un certain équilibre, laisse subsister quelques règles protectrices ou discriminatoires pour la femme et qu'il faut naturellement tendre vers une égalité plus complète entre les conjoints.

Au sujet des rapports, Pierre Mauduit, président du congrès, affirme :

Afin d'éviter la tentation de faire, infiniment moins bien que les spécialistes de l'enseignement, un cours de Droit, nous voulions davantage une sorte de livre de recettes pratiques ; mais celles-ci doivent être expliquées par des rappels théoriques ou jurisprudentiels que d'aucuns trouveront trop longs et certains trop concis. (Tome I, p. 10).

Donner aux notaires de France des recettes pour leurs clients en régimes

matrimoniaux, tel était donc l'objet des communications.

Quant à la division du sujet, elle est pour le moins originale. Alors que traditionnellement on aurait opposé régime légal et régimes conventionnels, le Congrès a opté pour une division plus proche de la pratique des notaires. C'est ainsi que l'étude du statut matrimonial a été menée pour répondre à trois des questions que pose habituellement le notaire à ses clients : 1) *Que cherchez-vous ?* À cette question correspond l'intérêt personnel des époux, ce sur quoi s'est penchée la première commission présidée par Pierre Carvais. 2) *Que ferez-vous ?*, question qui correspond plutôt à la vie économique et étudiée par la seconde commission, présidée par Maurice Péré. Cette commission s'est limitée à l'étude de l'incidence de la vie économique sur le statut matrimonial du français. 3) Enfin, la dernière question que pose le notaire aux futurs conjoints pouvait se formuler ainsi : *Comment concilier les souhaits contradictoires que vous nourrissez ?* C'est l'intérêt de la famille, sujet qui a été étudié par la troisième commission présidée par Dominique Salomé.

Voilà qui explique trois des quatre rapports présentés dans le cadre du congrès. De plus, le comité du congrès a considéré important d'aborder le droit international privé et de donner quelques indications de droit comparé (tome II, p. 1123, Analyse du droit allemand, par Me Sielmann, notaire à Aix-La-Chapelle). C'est à la quatrième commission, présidée par Robert Devos, qu'on avait confié cette mission de plus grande envergure qu'était l'étude du statut matrimonial du français en droit international privé.

Ann ROBINSON

Lord DENNING, *The Discipline of Law*,
Londres, Butterworths, 1979, 331 pages
[ISBN 0406-17-604-3].

Lord Denning est sans aucun doute le plus connu des juges anglais contemporains.